

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Quatre-vingtième session**

Bangkok, 22-26 avril 2024

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Dates, lieu et thème de la quatre-vingt-unième session de la Commission (2025)**Dates, lieu et thème de la quatre-vingt-unième session de la Commission (2025)****Note du secrétariat*****Résumé*

On trouvera dans le présent document des indications sur les dates et le lieu proposés de la quatre-vingt-unième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui se tiendra en 2025, ainsi que les propositions de thème pour cette session.

La Commission souhaitera peut-être se prononcer sur ces questions.

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent document les propositions concernant les dates, le lieu et le thème de la quatre-vingt-unième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui se tiendra en 2025, que le secrétariat a soumises à la Commission afin qu'elle les examine à sa quatre-vingtième session.

II. Dates et lieu

2. L'article premier du Règlement intérieur de la Commission prévoit que celle-ci formule des recommandations concernant les dates et le lieu de la session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social et en consultation avec le (la) Secrétaire général(e).

3. En outre, il est disposé à l'article premier du Règlement intérieur que les sessions de la Commission se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, sauf recommandation contraire de la Commission.

* ESCAP/80/1.

** La soumission tardive du présent document s'explique par la nécessité de prendre en compte les vues exprimées par les membres du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission à sa 411^e session, tenue le 27 février 2024.

4. Conformément aux exigences du Secrétariat de l'ONU en matière de procédure relative aux programmes, le projet de plan-programme annuel doit être approuvé par la Commission avant d'être soumis à l'Assemblée générale pour examen et approbation. En application de la résolution 77/267 de l'Assemblée générale, le délai d'examen des projets de plan-programme par le Comité du programme et de la coordination, principal organe subsidiaire du Conseil économique et social et de l'Assemblée chargé de la planification, de la programmation et de la coordination, a été avancé, avec prise d'effet dès 2024. En conséquence, la Commission devra examiner et approuver le projet de plan-programme pour 2026 avant la fin du mois d'avril 2025.

5. Le secrétariat propose que la quatre-vingt-unième session de la Commission se tienne à Bangkok du 21 au 25 avril 2025, compte tenu des autres grandes réunions qui auront aussi lieu et des jours fériés qui tomberont en avril 2025.

III. Thème

6. La Commission est invitée à examiner les propositions ci-après relatives au thème de sa quatre-vingt-unième session :

a) Coopération régionale aux fins de l'accélération de la transition énergétique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable ;

b) Financement de l'action climatique et objectifs de développement durable interdépendants en Asie et dans le Pacifique.

A. Coopération régionale aux fins de l'accélération de la transition énergétique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable

7. Le monde doit affronter le défi créé par la nécessité d'intensifier la production d'énergie de manière à répondre aux besoins des pays, tout en surmontant les difficultés découlant des changements climatiques et des effets environnementaux de la consommation d'énergie. La gestion durable de l'énergie figure parmi les éléments indispensables à la réalisation des objectifs convenus au niveau international et des engagements pris en la matière, dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier les objectifs de développement durable n° 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et n° 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les textes issus de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il faudra accélérer la transition énergétique afin que ces objectifs puissent être remplis et ces engagements respectés, et les résultats obtenus dans la région Asie-Pacifique à cet égard seront déterminants pour la réussite de l'action mondiale. La part de la production et de la consommation énergétiques de la région est la plus importante au niveau mondial, avec environ 44 % de l'approvisionnement en énergie primaire et 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

8. À sa cinquième session, tenue parallèlement à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris a demandé à toutes les parties d'opérer une transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques en accélérant l'action pendant cette décennie critique, afin d'atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050,

conformément aux données scientifiques. Elle a également engagé les parties à tripler les capacités de production d'énergies renouvelables et à doubler le taux annuel moyen d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030, le tout au niveau mondial.

9. Par « transition énergétique » on entend le fait d'orienter les modes de production et de consommation de l'énergie vers des systèmes fondés sur des énergies propres et renouvelables. Ce processus passe par des modifications des technologies, des politiques et des comportements, et suppose l'adoption de sources d'énergie renouvelables, le passage à des carburants à faible émission de carbone, une efficacité énergétique accrue et l'adoption de nouveaux modèles énergétiques. Étant conscient des effets d'entraînement et multiplicateurs de la transition énergétique, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a considéré comme l'une des six mesures indispensables à la mise en œuvre des objectifs de développement durable celle visant à rendre l'énergie accessible et d'un coût abordable au niveau mondial dans le cadre de la transition.

10. Outre l'atténuation des effets des changements climatiques, d'autres objectifs doivent être atteints pour mener à bien la transition énergétique. Il faut notamment réduire les incidences négatives de l'utilisation d'énergie sur l'environnement, accroître les financements publics et privés de la transition énergétique, faire en sorte que cette transition soit juste sur le plan social et qu'elle améliore la sécurité énergétique. La coopération régionale sera indispensable compte tenu de la nature transfrontière de nombre de ces objectifs et du fait qu'ils ont trait à la production de biens publics à l'échelle de la région.

11. Compte tenu de la diversité économique, environnementale et sociale qui caractérise la région Asie-Pacifique, la transition énergétique sera plus ou moins rapide et suivra des trajectoires différentes dans les pays de la région. Certains pays avancent plus rapidement alors que d'autres sont aux premières étapes du processus. La région ayant un rôle central, lié non seulement à sa très forte consommation énergétique mais aussi à son importante production de technologies nécessaires au niveau mondial pour mener à bien la transition énergétique, il est capital pour le monde entier que la transition énergétique soit plus rapide en Asie et dans le Pacifique.

12. Pour orienter la transition énergétique, il est indispensable de tenir compte de la forte hausse de la demande de matériaux et de minéraux nécessaires aux technologies liées aux énergies renouvelables et à la fabrication de batteries et de véhicules électriques. Assurer une offre suffisante et stable est d'une importance capitale pour la réussite de la transition énergétique de la région.

13. Le secrétariat a collaboré avec les États membres sur différentes questions liées à la transition énergétique. Le sous-programme Énergie du secrétariat porte notamment sur la connectivité des réseaux électriques au niveau régional, l'élaboration des plans nationaux de réalisation de l'objectif n° 7 et la conception des politiques régionales de gestion des matériaux et des minéraux indispensables pour mener à bien la transition énergétique. Le sous-programme Transports du secrétariat a pour objectif la décarbonisation du secteur des transports et, dans le cadre du sous-programme Environnement et développement, une aide à la mise en place de stratégies concernant les changements climatiques est fournie aux États membres. Au titre du sous-programme Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement, le secrétariat aide les États membres à élaborer

des politiques et des réglementations relatives au financement qui accélèrent les apports de capitaux et la création de partenariats de financement novateurs.

14. Compte tenu des activités transversales que mène depuis longtemps le secrétariat pour aider les États membres à réaliser la transition énergétique et les engagements pris lors du troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie tenu en 2023, le thème proposé permettra aux États membres de définir une conception collective des mesures intégrées qui doivent être prises afin d'accélérer la transition énergétique. Pour les responsables de l'élaboration des politiques, l'étude thématique de la quatre-vingt-unième session de la Commission représente une importante occasion de débattre des moyens d'accélérer la transition énergétique en mettant la coopération régionale au service des mandats de portée mondiale.

15. Dans cette étude thématique, le secrétariat ferait le point des progrès accomplis à ce jour par la région dans la transition énergétique en examinant les principales avancées et leçons retenues. En analysant les objectifs relatifs à l'énergie et au climat, il mettrait en relief les domaines dans lesquels des progrès supplémentaires sont nécessaires et proposerait des moyens d'améliorer les politiques et de nouer des liens de coopération régionaux. En mettant particulièrement l'accent sur le caractère intersectoriel de la transition énergétique, le secrétariat étudierait les questions et possibilités susceptibles d'avoir une incidence et adresserait des recommandations aux décideurs de la région. L'analyse réalisée par le secrétariat porterait sur les conséquences dans d'autres domaines et les effets de synergie avec d'autres domaines, tels que l'environnement, la finance, la transition numérique, la réduction des inégalités et l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que les possibilités de renforcer la résilience de la région face aux futures crises. Les conséquences différenciées de la transition énergétique pour différents groupes de la population seraient aussi une question clef à analyser en raison des liens qui existent entre l'utilisation de l'énergie et la dynamique des genres dans la région Asie-Pacifique. Cette étude permettrait de mettre en évidence l'intérêt d'une diversité de genre accrue parmi les dirigeants du secteur de l'énergie.

B. Financement de l'action climatique et objectifs de développement durable interdépendants en Asie et dans le Pacifique

16. Dans sa résolution 79/1, la Commission a réaffirmé que les changements climatiques constituaient l'un des plus grands défis de notre temps et qu'ils avaient déjà de multiples répercussions négatives sur l'économie et la société. Elle a souligné qu'il était urgent d'intensifier l'action menée et l'appui apporté, notamment en matière de financement, de renforcement des capacités et de transfert de technologie, afin de renforcer la résilience et de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques, en tenant compte des priorités et des besoins des pays en développement.

17. Dans la Déclaration de Bangkok faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : un programme commun pour faire progresser le développement durable en Asie et dans le Pacifique, que la Commission a adoptée dans sa résolution 78/1, celle-ci a aussi souligné la nécessité de mobiliser des moyens financiers auprès de toutes les sources, de promouvoir la fourniture et le transfert de formes appropriées de technologies sans danger pour l'environnement, et de renforcer les capacités des pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à assurer un développement résilient face aux changements climatiques en Asie et dans le Pacifique et les aider à y parvenir. La Commission a également souligné qu'il importait d'améliorer le

financement durable pour les objectifs de développement et s'est engagée à aligner les ressources financières publiques et privées afin de poursuivre efficacement ses aspirations en matière de développement durable.

18. Plus récemment, dans le document issu du premier bilan mondial¹, adopté par la vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris s'est déclarée vivement préoccupée par le fait que les effets des changements climatiques s'accéléraient rapidement et a souligné la nécessité d'agir d'urgence. Ainsi que l'avait fait la Commission dans sa résolution 79/1, la Conférence des Parties a souligné que le financement, le renforcement des capacités et le transfert de technologie étaient des catalyseurs essentiels de l'action climatique.

19. En outre, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris a considéré qu'il était important de rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient face aux changements climatiques et pris note des progrès limités vers la réalisation de cet objectif. Elle a mis l'accent sur le rôle que jouent les gouvernements, les banques centrales, les banques commerciales, les investisseurs institutionnels et d'autres acteurs financiers en vue d'améliorer l'évaluation et la gestion des risques financiers liés au climat, de garantir ou d'améliorer l'accès au financement de l'action climatique dans toutes les régions géographiques et tous les secteurs, et d'accélérer la mise en place de sources de financement nouvelles et novatrices pour mettre en œuvre l'action climatique.

20. La Conférence des Parties a également mis l'accent sur l'écart croissant entre les besoins des pays en développement parties et l'appui fourni et mobilisé pour les aider à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national, et souligné que ces besoins étaient estimés à 5 800-5 900 milliards de dollars pour la période s'achevant en 2030. Cette estimation se rapporte au déficit de financement des contributions déterminées au niveau national qui a été calculé en 2021², mais selon une autre estimation – établie en novembre 2023 par un groupe d'experts indépendant à la demande du Groupe des Vingt³ – le montant des investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs relatifs au climat et au milieu naturel d'ici à 2030 dans les marchés émergents et les pays en développement, sans compter la Chine, serait beaucoup plus élevé : 5 400 milliards de dollars par an jusqu'en 2030. La mobilisation de ces financements nécessitera une transformation des systèmes financiers, de leurs structures et de leurs processus, à laquelle devront participer les gouvernements, les banques centrales, les banques commerciales, les investisseurs institutionnels et d'autres acteurs financiers.

21. Ayant décidé par sa résolution 78/231 qu'une quatrième conférence internationale sur le financement du développement se tiendrait en 2025, l'Assemblée générale a noté avec inquiétude dans la même résolution l'absence de progrès dans la tenue des engagements pris en matière de financement du développement depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le

¹ FCCC/PA/CMA/2023/16/Add.1, decision 1/CMA.5.

² Comité permanent du financement, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, *First Report on the Determination of the Needs of Developing Country Parties Related to Implementing the Convention and the Paris Agreement* (Bonn (Allemagne), 2021).

³ Groupe des Vingt, *Strengthening Multilateral Development Banks: The Triple Agenda – A Roadmap for Better, Bolder and Bigger MDBs*, vol. 2 (2023).

financement du développement et des objectifs de développement durable, ainsi que plusieurs nouvelles tendances qui avaient contribué à la fracture financière et risquaient encore de l'élargir.

22. Dans l'étude thématique établie pour la soixante-dix-neuvième session de la Commission⁴, le secrétariat a mis en relief les immenses risques que les changements climatiques et les catastrophes qu'ils provoquent faisaient peser sur le développement durable de la région Asie-Pacifique. De nombreux pays ont pris des mesures constructives, notamment en s'engageant à réduire à zéro leurs émissions nettes de gaz à effet de serre, en participant à des initiatives mondiales et en adoptant des législations nationales. Toutefois, le secrétariat a constaté qu'à elles seules, ces mesures ne permettraient pas de contenir les émissions de gaz à effet de serre et de limiter la hausse moyenne de la température mondiale à 1,5 °C. Il a présenté les mesures à prendre pour renverser la tendance actuelle dans le domaine des émissions de gaz à effet de serre au moyen de la décarbonisation de secteurs clefs, tels que l'énergie, les transports, les industries manufacturières et la construction.

23. Au titre du projet de thème de la quatre-vingt-unième session de la Commission, l'étude que va élaborer le secrétariat et les débats prévus pourraient être axés sur les possibilités de financement de l'action climatique et les objectifs de développement durable interdépendants dans des secteurs particuliers, en vue d'accélérer la mise en œuvre d'un développement durable en Asie et dans le Pacifique.

24. Ainsi, d'importantes ressources financières sont nécessaires afin de mener une transition énergétique juste, de concevoir des systèmes de transport durable et à faible intensité de carbone, notamment en s'occupant de leurs conséquences sociales, de rétablir la biodiversité, de prévenir les catastrophes liées au climat, de remédier plus efficacement aux pertes et aux dommages causés par les catastrophes, et de réparer les dommages subis par le milieu naturel et la biodiversité en raison des activités humaines, notamment la dégradation des terres, la déforestation et les dégâts aux sources d'eau et aux océans. Un examen des mesures que pourraient prendre les gouvernements pour faire progresser la comptabilité écosystémique et l'évaluation des bienfaits des écosystèmes et pour les utiliser pourrait aussi être utile en vue de financer l'action climatique plus efficacement et durablement. Le financement de systèmes de protection sociale tenant compte des questions climatiques est aussi une question importante. En outre, la promotion des échanges commerciaux, des flux d'investissement et des accords compatibles avec les objectifs climatiques pourrait venir renforcer l'action climatique.

25. Il convient de noter que le principe du financement de l'action climatique et des objectifs de développement durable interdépendants va bien au-delà de ce que suppose habituellement le « financement de l'action climatique », expression qui désigne souvent le mécanisme de financement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, utilisé pour fournir des ressources financières aux pays en développement parties, et au titre duquel les pays développés se sont engagés à réunir 100 milliards de dollars par an jusqu'en 2025. En 2024, le Comité permanent du financement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁵ présentera une mise à jour du regroupement par type des définitions du financement de l'action climatique utilisées par les

⁴ *The Race to Net Zero: Accelerating Climate Action in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, 2023).

⁵ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, *Report on Clustering Types of Climate Finance Definitions in Use* (Bonn (Allemagne), 2023).

parties et les institutions, et une comparaison des méthodes utilisées pour communiquer des informations sur le financement de l'action climatique, y compris les méthodes sectorielles, les méthodes utilisées pour déterminer le montant estimatif des financements privés obtenus et les systèmes utilisés pour suivre les financements au niveau national. L'étude thématique du secrétariat ne serait pas axée sur le financement de l'action climatique tel qu'on l'entend habituellement mais sur les effets plus larges du financement de l'action climatique et des objectifs de développement durable interdépendants en Asie et dans le Pacifique.

26. Une transformation du secteur bancaire et des marchés des capitaux a été lancée en vue de soutenir l'action climatique dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique. Un grand intérêt a été manifesté pour les prêts durables, les obligations vertes, les fonds pour l'environnement, les fonds sociaux et les fonds pour la gouvernance, ainsi que d'autres produits financiers durables. Toutefois, ces financements restent très inférieurs aux montants nécessaires et la plupart des pays en développement de la région n'ont pas encore exploité le potentiel des marchés des obligations vertes, des obligations sociales et des obligations liées au développement durable. Outre les obligations vertes, d'autres produits, tels que les prêts et les prises de participation, peuvent aussi servir à financer l'action climatique, à condition qu'ils aient effectivement été conçus dans cet objectif. De plus, il sera nécessaire de faire en sorte que le financement de l'action climatique soit socialement responsable, autrement dit que ce financement produise des effets positifs pour les femmes et les autres groupes se trouvant en situation de vulnérabilité dans la région.

27. Il est indispensable de prendre des mesures visant à enrayer les changements climatiques et à en réparer les conséquences pour réussir à atteindre les objectifs de développement durable en raison de leur interdépendance. Ne pas combattre efficacement les changements climatiques fait peser un grand danger sur la paix et le développement durable, car les effets de ces changements se déploient à grande échelle et frappent une proportion anormalement élevée des communautés les plus pauvres et vulnérables de la région. L'action climatique ne peut servir de moteur au développement durable que si elle va de pair avec une transition juste et la reconnaissance du fait que les incidences et les choix varieront en fonction des pays et des conditions nationales.

28. Le thème proposé pourrait mettre l'accent sur les mesures suivantes :

a) Recenser les lacunes, les avancées et les solutions liées au financement de l'action climatique et des objectifs de développement durable interdépendants dans une grande variété de domaines afin de mieux tirer parti des ressources budgétaires des États et de mobiliser les financements privés nécessaires, qu'ils proviennent de ressources nationales ou internationales ;

b) Mettre en valeur les innovations, les tendances et les meilleures pratiques dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique en se référant aux mesures prises et aux politiques adoptées dans différents secteurs afin d'obtenir des financements destinés à l'action climatique ;

c) Recenser les mécanismes de financement et examiner les politiques porteuses qui pourraient être adoptées pour créer des conditions propices à l'investissement et accroître les flux de capitaux vers des domaines et des secteurs de nature à améliorer les résultats de l'action climatique et, ainsi, favoriser la réalisation des objectifs de développement durable ;

d) Recenser les possibilités de coopération régionale qui pourraient tirer parti des tendances mondiales et du consensus qui a commencé à se

dégager sur le financement de l'action climatique et concernerait non seulement des parties prenantes publiques mais aussi des banques multilatérales de développement et des intervenants du secteur financier privé.

29. Les changements climatiques sont par définition un problème multilatéral qui ne peut pas être réglé au seul niveau national. Afin que le financement de l'action climatique soit efficace, il faut adopter une démarche multilatérale inclusive (à laquelle tous les pays participent), en réseau (qui permette à différentes institutions d'exploiter leurs domaines de compétences respectifs) et intergénérationnelle (qui tienne compte du fait que les changements climatiques toucheront plus les générations à venir que les générations actuelles). En tant qu'espace multilatéral inclusif et représentatif, où se déroulent des débats entre les gouvernements des pays de l'Asie et du Pacifique, la Commission peut jouer un rôle très utile dans cette action.

IV. Études thématiques précédentes

30. À titre de référence, une liste des thèmes retenus pour les sessions précédentes de la Commission figure à l'annexe du présent document.

V. Questions portées à l'attention de la Commission

31. La Commission souhaitera peut-être examiner les dates et le lieu de sa quatre-vingt-unième session, qui se tiendra en 2025, et donner au secrétariat des orientations à ce sujet.

32. La Commission souhaitera peut-être également examiner les thèmes proposés pour sa prochaine session, ainsi que la brève description de l'étude thématique proposée.

Annexe

Liste des thèmes retenus pour les précédentes sessions de la Commission

<i>Session^a</i>	<i>Année</i>	<i>Thème</i>
40	1984	La technique au service du développement
41	1985	La technique au service du développement
42	1986	Mise en valeur des ressources humaines
43	1987	Mise en valeur des ressources humaines
44	1988	Mise en valeur des ressources humaines
45	1989	La restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
46	1990	La restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
47	1991	La restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique, dans l'optique en particulier du renforcement de la coopération régionale
48	1992	La coopération économique régionale dans la région de la CESAP : perspectives, priorités et grandes options
49	1993	Expansion des investissements et du commerce intrarégional pour renforcer la coopération et le développement économiques régionaux
50	1994	Le développement infrastructurel, clé de la croissance économique et de la coopération économique régionale
51	1995	Renforcement de la coopération régionale pour la mise en valeur des ressources humaines, eu égard en particulier aux incidences sociales d'une croissance économique durable en Asie et dans le Pacifique
52	1996	Dépaupérisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique
53	1997	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle : atouts et enjeux pour la CESAP
54	1998	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle : perspectives de développement social
55	1999	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle : technologie informationnelle, mondialisation, sécurité économique et développement
56	2000	Le développement par la mondialisation et le partenariat au XXI ^e siècle : perspective Asie-Pacifique d'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial international sur une base juste et équitable
57	2001	Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique
58	2002	Développement social durable en période de mondialisation rapide : enjeux, possibilités et grandes options
59	2003	Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région
60	2004	Face aux défis d'une époque de mondialisation rapide, renforcer la coopération régionale pour le développement
61	2005	Mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans la région de l'Asie et du Pacifique : œuvrer pour la cohérence et la cohésion

<i>Session^a</i>	<i>Année</i>	<i>Thème</i>
62	2006	Renforcer la coopération régionale en matière de développement des infrastructures, notamment pour la gestion des catastrophes
63	2007	Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique
64	2008	Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique
65	2009	Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique
66	2010	Relever les défis liés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : promouvoir un système financier stable et porteur ; et Croissance verte : technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable
67	2011	Au-delà des crises : les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique
68	2012	Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique
69	2013	Perspectives pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures
70	2014	La connectivité régionale pour une prospérité partagée
71	2015	Équilibrer les trois dimensions du développement durable : de l'intégration à la mise en œuvre
72	2016	Science, technologie et innovation au service du développement durable
73	2017	La coopération régionale en faveur de l'énergie durable
74	2018	L'inégalité à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030
75	2019	Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité
76	2020	Promouvoir la coopération économique, sociale et environnementale sur la question des océans aux fins du développement durable
77	2021	Reconstruire en mieux après une crise grâce à la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique
78	2022	Un programme commun pour faire progresser le développement durable en Asie et dans le Pacifique
79	2023	Accélération de l'action climatique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable
80	2024	Tirer parti de l'innovation numérique pour promouvoir le développement durable en Asie et dans le Pacifique

^a La Commission a commencé à choisir des thèmes pour ses sessions à sa quarantième session.